



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DU PROGRAMME

Cent vingt-huitième session

Rome, 18-22 mai 2020

Informations actualisées sur la gestion durable des forêts

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Mette Wilkie
Directrice de la Division des politiques et des ressources forestières
Tél: +39 065705 0473

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- *L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020* propose un examen de la situation et des tendances relatives à plus de 60 variables forestières dans 236 pays et territoires sur la période 1990-2020. Les principaux résultats, publiés au début de mois de mai 2020, font certes apparaître que le rythme annuel de perte nette de superficie forestière a sensiblement ralenti au cours des 30 dernières années, mais la déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent à des rythmes alarmants, principalement dans les zones tropicales et subtropicales. Cela contribue de manière importante à l'appauvrissement actuel de la biodiversité, a des répercussions sur les moyens d'existence et exacerbe le changement climatique.
- *La Situation des forêts du monde 2020 – Forêts, biodiversité et activité humaine*, qui doit paraître le 22 mai 2020, s'appuie sur ce bilan, conjugué à une analyse documentaire et à des études commandées pour l'occasion, afin d'examiner les progrès obtenus quant à la concrétisation des objectifs mondiaux et des cibles en matière de biodiversité des forêts.
- Le présent document expose les conclusions essentielles des deux publications susmentionnées et retrace les faits récents d'importance mondiale et leurs incidences sur les activités de la FAO dans le domaine des forêts et des arbres.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à indiquer quelles mesures supplémentaires la FAO pourrait prendre pour aider les pays à ralentir la déforestation et à réaliser les objectifs de développement durable (ODD) qui intéressent les forêts, ainsi que les objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note des principales conclusions de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 et de la Situation des forêts du monde 2020;**
- **a encouragé la FAO à continuer d'aider les pays à prévenir la déforestation et la dégradation des forêts, à y mettre fin et à inverser la tendance;**
- **a recommandé que le nouveau Cadre stratégique de la FAO transcrive adéquatement les mesures prioritaires nécessaires aux fins de la conservation, de l'amélioration et de l'utilisation durable des ressources forestières.**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1-3
II. Situation des forêts du monde	4-14
III. Faits récents d'importance mondiale ayant des incidences sur les activités de la FAO dans le domaine des forêts	15-26
IV. Programme de la FAO relatif aux forêts	27-28
V. Questions à traiter	29-33

I. Introduction

1. Les activités de la FAO dans le domaine des forêts sont guidées par le Programme 2030 pour le développement durable et les objectifs et cibles y afférents, l'Accord de Paris, les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, le *Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*¹ et ses six objectifs mondiaux relatifs aux forêts, le Cadre stratégique de la FAO et les priorités établies par le Comité des forêts.

2. Elles sont étroitement alignées sur l'Instrument des Nations Unies sur les forêts² et s'articulent autour du concept de gestion durable des forêts et de ses sept éléments thématiques³.

3. Le Comité des forêts, à sa vingt-quatrième session en juillet 2018⁴, a souligné la nécessité d'une approche de l'agriculture et des forêts à caractère complémentaire et intégré et a approuvé les huit domaines thématiques prioritaires ci-après, dans lesquels la FAO mènera ses activités relatives aux forêts pendant la période 2018-2021:

- a) arrêt de la déforestation au niveau mondial, en particulier celle causée par l'agriculture;
- b) lutte contre la dégradation des forêts et promotion de leur gestion durable;
- c) augmentation du couvert forestier au moyen de la remise en état des forêts, du reboisement et du boisement;
- d) prospérité et amélioration des moyens d'existence et du bien-être liés aux forêts;
- e) atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets; renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés face au changement climatique, grâce aux forêts;
- f) intégration des forêts et des arbres aux approches intersectorielles et inter-institutions à tous les niveaux;
- g) augmentation des moyens nécessaires à la mise en œuvre, provenant de toutes les sources;
- h) renforcement des cadres de gouvernance à tous les niveaux.

II. Situation des forêts du monde

A. Évaluation des ressources forestières mondiales 2020

4. Depuis sa création en 1946, la FAO assure un suivi des ressources forestières mondiales en publiant régulièrement des évaluations menées en coopération avec ses pays membres. L'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2020*, dernière en date de ces évaluations, propose un examen de la situation et des tendances relatives à plus de 60 variables forestières dans 236 pays et territoires sur la période 1990-2020.

5. Les données de l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2020*, qui constituent la base de l'évaluation, ont été obtenues au moyen d'un processus transparent et traçable de communication des rapports, qui mobilise un réseau bien établi de correspondants nationaux désignés officiellement. L'application d'une méthode normalisée d'établissement des rapports permet de suivre l'évolution chronologique des paramètres que sont la superficie, la gestion, la propriété et l'utilisation des forêts et de regrouper les données aux niveaux régional et mondial.

¹ <https://undocs.org/fr/A/RES/71/285>.

² <https://undocs.org/fr/A/RES/62/98> et <https://undocs.org/fr/A/RES/70/199>.

³ Ces éléments sont i) l'étendue des ressources forestières; ii) la diversité biologique des forêts; iii) la santé et la vitalité des forêts; iv) les fonctions productives des ressources forestières; v) les fonctions de protection des ressources forestières; vi) les fonctions socioéconomiques des forêts; et vii) le cadre juridique, décisionnel et institutionnel.

⁴ [COFO/2018/REP](https://undocs.org/fr/COFO/2018/REP).

6. Les informations que l'on trouve dans l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2020* offrent un tableau exhaustif de la situation des forêts du monde et de l'évolution des ressources forestières; elles étayent l'élaboration de politiques, pratiques et investissements rationnels touchant les forêts et les pratiques forestières.

7. Outre les rapports nationaux, la FAO procède aussi à une étude mondiale par télédétection, en collaboration avec les pays, afin d'obtenir des informations comparables (chronologiquement et en termes de méthode d'évaluation) aux niveaux régional et mondial et à l'échelle des zones écologiques. Les résultats de cette évaluation seront disponibles en 2021.

8. Les principaux résultats de l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2020* sont les suivants:

- a) Le couvert forestier est estimé à 4,06 milliards d'hectares, soit 30,8 pour cent de la superficie des terres émergées, en baisse par rapport à la valeur de 32,5 pour cent de 1990.
- b) Depuis 1990, environ 420 millions d'hectares de forêt ont disparu par conversion de leurs sols à d'autres usages, mais le rythme de la déforestation a sensiblement ralenti au cours des trente dernières années. Ces cinq dernières années (2015-2020), le taux annuel de déforestation est estimé à 10 millions d'hectares, contre 12 millions d'hectares pendant la période 2010-2015, 15 millions d'hectares de 2000 à 2010 et 16 millions d'hectares au cours de la décennie 1990-2000.
- c) Le boisement et l'expansion naturelle des forêts se poursuivent dans certaines zones, mais à un rythme plus lent que le déboisement, ce qui se traduit par une perte nette de la superficie forestière à l'échelle mondiale. La perte nette de forêts entre 1990 et 2020 a été de 178 millions d'hectares, soit une superficie sensiblement équivalente à celle de la Libye. Le rythme de la perte nette de superficie forestière a ralenti, passant de 7,8 millions d'hectares par an pendant la décennie 1999-2000 à 5,2 millions d'hectares au cours de la période 2000-2010 et 4,7 millions d'hectares de 2010 à 2020, en raison d'un ralentissement du déboisement dans certains pays et de l'accroissement des superficies forestières dans d'autres.
- d) S'il est vrai que la perte nette de superficie forestière est en recul, le monde n'est pas pour autant sur la voie de réaliser l'objectif du *Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, consistant à augmenter la superficie forestière de trois pour cent à l'échelle mondiale à l'horizon 2030 (par rapport à 2015).
- e) En 2015 (année des dernières données communiquées par les pays), environ 98 millions d'hectares de forêt avaient été frappés par des incendies. Ces incendies se sont produits majoritairement dans les zones tropicales, où ils ont touché environ quatre pour cent de la superficie forestière. L'Amérique du Sud et l'Afrique représentaient plus des deux tiers du total des superficies forestières brûlées.

B. La situation des forêts du monde 2020 – Forêts, biodiversité et activité humaine

9. Cette année, l'édition de *La Situation des forêts du monde*, qui propose une analyse les liens entre les forêts, la biodiversité et l'activité humaine, évalue les progrès accomplis aux fins de la concrétisation des objectifs et des cibles liés à la biodiversité des forêts. Ses auteurs se sont appuyés sur les résultats de l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2020*, complétés par une recherche documentaire et plusieurs analyses et études de cas commandées pour l'occasion. Les principaux messages contenus dans la publication sont les suivants:

- a) **L'expansion agricole continue d'être le principal moteur de la déforestation, de la fragmentation des forêts et de la perte de biodiversité forestière qui s'y rattache.** De 2000 à 2010, 40 pour cent de la déforestation tropicale sont imputables à l'agriculture commerciale menée à grande échelle (principalement l'élevage de bétail et la culture du soja et du palmier à huile) et 33 pour cent à l'agriculture de subsistance locale. La

résilience des systèmes alimentaires humains et leur capacité à s'adapter aux changements futurs dépendent pourtant de cette biodiversité des plus riches, notamment des espèces arborées et arbustives adaptées aux zones arides qui aident à lutter contre la désertification, des insectes, des chauves-souris et des espèces d'oiseaux qui, ayant la forêt pour habitat, pollinisent les cultures, des arbres au système racinaire étendu qui, dans les écosystèmes de montagne, empêchent l'érosion des sols et des espèces des mangroves, qui offrent une protection contre les inondations des littoraux. Le changement climatique exacerbant les risques pour les systèmes alimentaires, le rôle des forêts dans la fixation et le stockage du carbone, ainsi que dans l'atténuation du changement climatique, revêt une importance croissante pour le secteur agricole.

- b) **Nourrir l'humanité et conserver et utiliser les écosystèmes de manière durable sont des objectifs complémentaires et étroitement interdépendants.** Les forêts conservent l'eau, atténuent le changement climatique et fournissent des habitats à de nombreux pollinisateurs, ce qui est essentiel pour une production alimentaire durable. À l'échelle mondiale, on estime que 75 pour cent des principales cultures vivrières, soit 35 pour cent de la production alimentaire mondiale, bénéficient de la pollinisation animale. Dans le monde, environ un milliard de personnes dépendent, dans une certaine mesure, d'aliments prélevés dans le milieu naturel (gibier, insectes et végétaux comestibles, champignons, poissons et autres produits aquatiques), qui présentent souvent des teneurs élevées en micronutriments indispensables. La valeur des aliments forestiers en tant que ressource nutritionnelle ne se limite pas aux pays à revenu faible ou intermédiaire. Dans l'Union européenne (UE), plus de 100 millions de personnes consomment par exemple régulièrement des aliments prélevés dans le milieu naturel. Par ailleurs, quelque 2,4 milliards de personnes, en milieu urbain et rural, ont recours à la dendroénergie pour cuisiner.
- c) **Nous devons transformer nos systèmes alimentaires afin de mettre un terme à la déforestation et à l'appauvrissement de la biodiversité.** L'adoption de pratiques agroforestières et de production durables, le rétablissement de la productivité des terres agricoles dégradées, l'adoption de régimes plus sains et la réduction des pertes et gaspillages de nourriture sont des mesures qui doivent être généralisées dès à présent. Les entreprises du secteur agroalimentaire doivent honorer leurs engagements relatifs à la mise en place de filières de produits au sein desquelles le déboisement n'intervient pas et celles qui n'ont pas encore pris cet engagement doivent le faire. Les investisseurs dans les produits de base doivent adopter des modèles d'activité responsables aux plans environnemental et social. Dans de nombreux cas, ces mesures appellent une révision des politiques actuelles, en particulier les politiques fiscales, et des cadres réglementaires.
- d) **Sécurité alimentaire, agriculture et forêts doivent être abordées de front,** de sorte que l'augmentation de la production alimentaire et celle des superficies forestières puissent être obtenues de manière pérenne, tout en concrétisant les objectifs relatifs au changement climatique et à la biodiversité. Comme le montrait le rapport sur la *Situation des forêts du monde 2016* publié par la FAO, plusieurs pays sont parvenus à augmenter la production, renforcer la sécurité alimentaire et conserver ou accroître les superficies forestières. Ces résultats doivent être renforcés, faute de quoi les objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 2, ne seront pas atteints.
- e) **Pour garantir des résultats en faveur de la biodiversité et des populations, il faut trouver un subtil équilibre entre les objectifs de conservation et les demandes de ressources qui concourent aux moyens d'existence.** Il est urgent de veiller à l'intégration de la conservation de la biodiversité dans les pratiques de gestion forestière appliquées à tous les types de forêts. Pour ce faire, un équilibre réaliste doit être trouvé entre les objectifs de conservation et les besoins et demandes de ressources, exprimés au plan local, qui soutiennent les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et le bien-être humain. L'orientation vers la durabilité suppose une gouvernance efficace, une

harmonisation des politiques publiques entre les secteurs et les strates administratives, la sécurité foncière, le respect des droits et des savoirs des populations locales et des peuples autochtones et une capacité accrue de suivi des résultats en matière de biodiversité. Cela nécessite également des modalités de financement innovantes.

- f) **La remise en état des forêts à grande échelle est nécessaire pour répondre aux ODD et prévenir l'appauvrissement de la biodiversité, y mettre fin et inverser la tendance.** Lorsque la régénération des forêts est mise en œuvre de manière appropriée, elle concourt à restaurer les habitats et les écosystèmes, contribue à la création d'emplois et de revenus et apporte une solution réelle et naturelle au problème du changement climatique.

C. *Progrès obtenus quant aux indicateurs des ODD liés aux forêts dont la FAO est garante*

10. Le Département des forêts de la FAO est le garant des trois indicateurs des ODD suivants:

- a) 15.1.1 – Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières;
- b) 15.2.1 – Progrès vers une gestion durable des forêts;
- c) 15.4.2 – Indice de couvert végétal montagneux.

11. Le processus d'évaluation des ressources forestières mondiales rend compte des progrès réalisés au titre de l'indicateur 15.1.1. Comme indiqué précédemment, les forêts occupent actuellement 30,8 pour cent des terres émergées, contre 32,5 pour cent en 1990. Les données au niveau des pays seront publiées à la fin du mois de juin.

12. L'indicateur 15.2.1 des ODD n'est pas facile à mesurer car aucune caractéristique quantifiable et mesurable ne peut à elle seule décrire pleinement les nombreuses dimensions sociales, environnementales et économiques de la gestion durable des forêts. Consciente de ce fait, la FAO a travaillé avec des partenaires à l'élaboration d'une méthode d'établissement de rapports relatifs à cet indicateur; il en est ressorti un corps de cinq sous-indicateurs qui permettent de mesurer les progrès accomplis, à savoir:

- a) le taux net annuel de renouvellement de la superficie forestière;
- b) la biomasse aérienne dans les forêts;
- c) la part de superficie forestière située à l'intérieur des aires protégées juridiquement constituées (qui indique les mesures prises pour protéger et maintenir la diversité biologique et d'autres ressources naturelles et biens culturels);
- d) la proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan de gestion à long terme (qui témoigne de l'intention de gérer la forêt dans la durée);
- e) la superficie forestière certifiée au titre d'un programme de certification de la gestion forestière soumise à vérification indépendante (qui apporte une qualification supplémentaire à la gestion de la forêt).

13. Les données relatives aux quatre premiers sous-indicateurs sont recueillies par le biais des rapports que remettent les pays dans le cadre du processus d'évaluation des ressources forestières mondiales et les données relatives à la superficie forestière certifiée sont obtenues auprès des principaux organismes de certification. Pour chaque indicateur, un descriptif détaillé des définitions et de la méthode est fourni dans la base de métadonnées des ODD⁵. Un système de feux de signalisation sert à indiquer les progrès réalisés. Les données seront publiées au début du mois de juillet.

14. Les progrès obtenus en ce qui concerne la cible 15.4.2 sont mesurés par télédétection. Les données, produites par la FAO, seront envoyées aux pays pour validation au plus tard en juin et publiées en septembre.

⁵ <https://unstats.un.org/sdgs/metadata>.

III. Faits récents d'importance mondiale ayant des incidences sur les activités de la FAO dans le domaine des forêts

D. Déforestation: inverser la tendance

15. Lors du Sommet Action Climat de septembre 2019, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a appelé à intensifier les actions visant à inverser la tendance en matière de déforestation et a déclaré que nous devons mettre un terme à la déforestation, remettre en état les forêts dégradées et modifier notre mode d'exploitation agricole. Lors d'une réunion ultérieure du Comité exécutif des Nations Unies, en octobre 2019, le Secrétaire général a prié le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la FAO, de constituer, en collaboration avec d'autres entités concernées, un petit groupe de travail chargé de donner suite à un corps de recommandations visant à intensifier les mesures engagées par le système des Nations Unies dans son ensemble, afin de mettre un terme à la déforestation.

16. Lors de la vingt-cinquième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), qui s'est tenue le 12 décembre 2019, un dialogue de haut niveau sur le thème «Déforestation: inverser la tendance» a été organisé avec les responsables d'un certain nombre d'organismes du système des Nations Unies, à savoir le Département des affaires économiques et sociales (DAES), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), la CCNUCC, la FAO, le PNUE, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui ont exprimé leur engagement au service de la concrétisation de cet objectif commun. Lors de ce dialogue, le Directeur général de la FAO, M. Qu Dongyu, a appelé à une transformation qui permette d'aborder de front la sécurité alimentaire, l'agriculture et les forêts.

17. Des efforts sont en cours pour élaborer un ensemble de messages communs sur l'étendue et les facteurs déterminant de la déforestation, ainsi que sur la manière d'y faire face. Ces messages seront mis en commun avec toutes les équipes de pays des Nations Unies et échangées dans les enceintes pertinentes.

18. Le mandat confié à la FAO par le Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre du Comité exécutif, le dialogue de haut niveau de la vingt-cinquième Conférence des parties à la CCNUCC, les partenariats existants, notamment le Programme des Nations Unies pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (UNREDD), ainsi que le rôle de chef de file de la FAO dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, placent l'Organisation en position de force pour codiriger les efforts du système des Nations Unies.

19. Des activités visant la mise au point d'une initiative intersectorielle sur la transformation des systèmes alimentaires afin de nourrir la planète sans déforestation (*Transforming food systems to feed the planet without deforestation*) et du plan par étapes connexe sont en cours, en réponse à une demande du Secrétaire général de l'ONU; le but de cette initiative est de tirer parti des mécanismes et des plateformes existants afin de transposer à plus grande échelle les mesures prises par les pays.

20. Les principaux objectifs de cette initiative sont les suivants:

- a) aider les pays à réduire fortement leurs taux de déforestation tout en améliorant la productivité agricole et les revenus des petits producteurs de denrées alimentaires, notamment en s'appuyant sur les projets et les initiatives en cours, qui consistent à modifier les politiques et les réglementations, mener des actions sur le terrain et assurer le suivi des progrès accomplis, en transposant ces projets et initiatives à plus grande échelle;
- b) doter d'une direction mondiale et régionale l'action publique et les dialogues entre parties prenantes à caractère essentiel, notamment dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021.

E. Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

21. En mars 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution déclarant la décennie 2021-2030 Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes et a demandé au PNUE et à la FAO de diriger sa mise en œuvre en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies.
22. La Division des politiques et des ressources forestières et la Division des terres et des eaux codirigent cet effort au sein de la FAO, en étroite collaboration avec toutes les autres unités techniques et avec les bureaux régionaux.
23. Des concertations avec les États membres, des organismes du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile (OSC), le secteur privé et des organisations de jeunes ont eu lieu pendant l'année 2019. Il en est ressorti un projet de stratégie de mise en œuvre, qui a été adressé au début du mois de mars 2020 aux États membres et à d'autres parties prenantes en vue de leurs observations. En outre, un site web⁶ a été créé, une stratégie de communication a été élaborée et des équipes spéciales ont été mises sur pied, avec pour tâche d'élaborer un système de suivi et de réunir puis diffuser des directives et des bonnes pratiques. Un fonds fiduciaire multipartenaires est en cours de création et des efforts de mobilisation de ressources ont été engagés.

F. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

24. Lors de la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui doit se tenir en 2020 à Kunming (Chine), la CDB est appelée à adopter un nouveau cadre mondial de la biodiversité. Plusieurs thèmes intéressant les activités de la FAO sont inscrits dans le projet de cadre aujourd'hui en cours de discussion.

G. Mégadonnées et innovations technologiques

25. La FAO profite des avancées récentes qui rendent disponibles des images satellitaires à haute résolution quasiment en temps réel et fournit un appui, une technologie et des outils de pointe pour aider les pays à mieux suivre leur couvert forestier et son évolution grâce à un programme national de surveillance des forêts. La poursuite de l'exploitation de mégadonnées dans le but de corriger les lacunes dont souffre l'information et, par exemple, de prendre la bonne mesure des apports des forêts aux populations, pourrait être plus amplement envisagée.

H. Covid-19

26. La flambée de la maladie à coronavirus 2019 (covid-19) a attiré l'attention sur les zoonoses et les interactions entre l'homme, la faune sauvage et le bétail, ainsi que sur les effets de la croissance démographique, de l'évolution des paysages et de la perte d'habitats en tant que facteurs potentiels de l'émergence ou de la résurgence de maladies infectieuses.

IV. Programme de la FAO relatif aux forêts

27. Le Programme forestier de la FAO couvre tous les aspects des forêts, de l'évaluation de leurs ressources à leur conservation, leur gestion et leur utilisation durable, ainsi que les dispositifs institutionnels qui leur sont propices. Il est doté d'un effectif de quatre postes de directeur ou de rangs supérieurs et de 44 administrateurs dans le Programme de travail et budget (PTB) de l'exercice biennal en cours. Tous les cadres supérieurs (postes de niveau P-5) sont des chefs d'équipe et sont donc responsables de la gestion, de l'assurance-qualité et des questions administratives, ainsi que du

⁶ <https://www.decadeonrestoration.org/>.

travail technique. Environ 85 pour cent des activités menées par le département sont financées par des ressources extrabudgétaires.

28. Le Département des forêts s'appuie sur les programmes existants et les partenariats stratégiques mis en place avec d'autres organisations œuvrant dans le domaine des forêts. Conformément aux ODD, aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts, à l'Accord de Paris, aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité et aux orientations fournies par le Comité des forêts, ses activités s'articulent autour de trois grands axes de travail: l'arrêt de la déforestation et de la dégradation des forêts, la gestion et l'utilisation durables des ressources forestières pour renforcer les moyens d'existence adossés aux forêts et la remise en état des forêts, le reboisement et le boisement.

V. Questions à traiter

29. Malgré les efforts des membres et de la FAO, la déforestation se poursuit à un rythme alarmant, principalement dans les zones tropicales et subtropicales. Ce phénomène contribue de manière sensible à l'appauvrissement actuel de la biodiversité, sape les moyens d'existence et exacerbe le changement climatique.

30. Les facteurs déterminants de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que les incendies de forêts connexes, sont principalement imputables à l'expansion agricole. Dans certaines régions, cette expansion est le fait de l'agriculture commerciale menée à grande échelle, dans d'autres, de la petite agriculture vivrière. La situation appelle des solutions sur mesure et une transformation des systèmes alimentaires.

31. Les efforts concertés visant à évoluer vers des systèmes alimentaires plus durables nécessiteront, dans de nombreux cas, une révision et une harmonisation des politiques actuelles, en particulier des politiques fiscales, et des cadres réglementaires. Ces mesures sont autant de questions politiquement sensibles dans de nombreux pays et ne peuvent être traitées par les ministères des forêts. Elles nécessitent également une collaboration plus étroite avec le secteur privé, notamment dans les chaînes d'approvisionnement en produits agricoles de base.

32. Parmi les moyens qui permettent d'accroître les surfaces agricoles disponibles, il y a celui qui consiste à rétablir la productivité des terres agricoles dégradées et, à cet égard, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes propose un programme de remise en état qui bénéficie d'une forte adhésion. Il sera important de poursuivre sur cette lancée.

33. Les engagements du secteur privé à réduire le bilan net des émissions dans le cadre de l'Accord de Paris et les partenariats volontaires ouvrent de nouvelles perspectives de transactions sur le marché des compensations carbone des forêts. Bien que ces transactions puissent mobiliser un financement important en faveur des plantations d'arbres et d'autres efforts de remise en état, des inquiétudes ont été formulées quant aux risques connexes. La FAO dispense des conseils aux pays sur les possibilités, les répercussions et les considérations techniques liées à l'évolution des marchés du carbone, notamment en vue de garantir l'intégrité des engagements pris par les pays dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris.